## ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 30 juin 2023

## Point 20 de l'ordre du jour

## Droits de scolarité 2023-2024 Formation doctorale (VAE et thèse sur travaux)

#### Délibération n°23-06-28

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré approuve les taux 2023-2024 ci-annexés des droits et contributions mis à la charge des participants en vue de la délivrance du diplôme de docteur par la voie de la VAE ou de la thèse sur travaux.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 30 juin 2023.

Le Président du Conseil d'administration,

BENOÎT DE RUFFRA

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR:

CONTRE:

 $\mathcal{C}$ 

**ABSTENTIONS:** 

# ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

#### **ANNEXE 1**

Droits en formation continue en vue de la délivrance du diplôme de docteur

## Montant:

Catégorie d'élèves	Formation suivie	Droits 2023-2024
7° Participants à des actions de formation continue	Doctorat (en VAE)	
	Pré-candidature	500€
	Candidature	1 880 €
	Soutenance complémentaire	1 000 €
	Doctorat (thèse sur travaux)	
	Candidature	1 880 €

## ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

#### **ANNEXE 2**

## Contribution des élèves, stagiaires et auditeurs Montants 2023-2024

(article 22 du décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées)

#### Contribution pour Doctorat en VAE

Accompagnement pré-soutenance :

2 000 €

Accompagnement post-soutenance (validation partielle):

500 €.

Contribution pour Doctorat sur travaux

Accompagnement pré-soutenance :

1 000 €.